L'impôt, un honneur ?

22-03-2018

L'impôt général sur le revenu (IGR) est en vigueur en France depuis 1915. En 1916, le taux de la tranche la plus élevée est fixé à 10%. Il est porté à 20% en 1918, puis à 50% en 1920 et 72% en 1924. Les célibataires payent une surtaxe de 12 à 18%. Les assiettes de l'IGR sont cependant telles que seuls 10 à 15% des ménages français sont imposables sur le revenu entre les deux guerres.

Le 23 juillet 1926, Raymond Poincaré revient aux affaires avec mission de défendre le franc et de redresser les finances du pays après les deux années au pouvoir du Cartel des gauches. Il constitue un gouvernement d'union nationale et annonce un programme drastique de réduction des dépenses publiques. Le Figaro s'en félicite. Certains de ses lecteurs demandent à verser leurs impôts par anticipation. Comme si être imposable était alors un honneur !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com